

Maisons de repos : des procédures de tri ont bien circulé

La gestion de la crise dans les maisons de repos suscite aujourd'hui encore beaucoup de questions. La députée wallonne, Diana Nikolic, a mis le doigt sur un document de la Société belge de médecine intensive qui a été invitée à définir les principes éthiques en vue d'un triage hospitalier des patients Covid-19. De ce document en ont découlé d'autres, dont des arbres décisionnels diffusés par la société belge de gérontologie et de gériatrie ou encore le Collège de médecine générale, en tenant notamment compte du niveau de fragilité clinique des personnes. Cela, alors que les autorités politiques ont toujours affirmé qu'il n'y avait eu aucune consigne allant dans le sens d'une non-hospitalisation des résidents de maisons de repos.

«On est clairement en contradiction avec les consignes officielles», souligne Diana Nikolic qui se demande comment ces recommandations ont pu prendre le pas sur les recommandations officielles. «Ces documents portaient d'une bonne intention en anticipant une situation de saturation mais, au final, ils ont servi à faire du tri. Alors que les hôpitaux n'étaient pas saturés, ils ont pu conduire à des non-hospitalisations de patients que l'on aurait pu sauver. Ce qui a manqué, c'est une contextualisation.»

Pour Philippe Devos, président de l'Absym, ces « procédures de tri » n'étaient pas sans garde-fou. «Le document ne me choque pas dans la mesure où la première question consiste à regarder s'il existe un projet thérapeutique. C'est-à-dire ce que le patient veut. Et si sa volonté est d'être hospitalisé, on doit respecter ce choix.»



Diana Nikolic. © Belga

La décision sur base de la fragilité des patients, elle n'intervient donc que si ce projet thérapeutique n'existe pas. Et pour Philippe Devos, c'est là que le bât blesse. En Belgique, les projets thérapeutiques n'existent pas toujours et ne sont pas non plus partagés. Certains médecins traitants ne pouvaient pas toujours avoir accès aux maisons de repos pendant la crise et d'autres ont alors parfois dû prendre des décisions, sans avoir toutes les cartes en main. Il se peut aussi que les arbres décisionnels n'aient pas été correctement compris et que certains aient eu directement recours au score de fragilité pour poser un choix. «Ce qui serait éthiquement dérangeant», souligne le Dr Devos qui estime aussi que, faute de communication claire de la part des autorités sur les places disponibles, certains médecins se sont imaginé que les hôpitaux étaient plus encombrés qu'ils ne l'étaient réellement.

Ce vendredi, en commission spéciale Covid, Diana Nikolic interrogera les experts sur ces questions. «J'ai l'impression qu'on a un peu perdu le contrôle. Je ne demande la tête de personne mais je veux éviter ce genre de situation à l'avenir.» Pour Philippe Devos, le politique aurait en tout cas eu «les moyens d'apporter une ligne de conduite uniforme». ●

SA.B.



La Meuse - Liège 18/09/2020, pages 10 & 11

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de La Meuse - Liège

